



11 avril 2023

(23-2574)

Page: 1/3

Comité des pratiques antidumping

Original: anglais

**RAPPORT SEMESTRIEL AU TITRE DE  
L'ARTICLE 16.4 DE L'ACCORD**

FÉDÉRATION DE RUSSIE

*Corrigendum*

Le *corrigendum* ci-après est distribué à la demande de la délégation de la **Fédération de Russie**.

---

Veillez noter que la mesure antidumping visant les "Cylindres en acier forgé " en provenance d'Ukraine (AD-7-UA) est arrivée à expiration le 28 février 2022. Cette mesure doit par conséquent être retirée de l'annexe "Mesures antidumping définitives en vigueur" du document G/ADP/N/370/RUS et être inscrite à la place dans le tableau "Réexamens/autres procédures ultérieures" ainsi qu'à l'annexe "Suppression de mesures" dudit document, comme suit:

## Réexamens/autres procédures ultérieures

Pays ou territoire douanier	Produit	Ouverture de l'enquête	Résultats/déterminations préliminaires	Résultats finals		Abrogation de mesures	Autres (par exemple procédures ne visant pas le niveau des droits)	Données commerciales (si disponibles dans le(s) rapport(s) publié(s) sur la procédure)		Base de la détermination de la valeur normale
				Droit définitif	Engagement en matière de prix			Volume ou valeur des importations (unité/monnaie); produits visés, période, si différents des colonnes 2 et 3	Volume des importations en % de la consommation intérieure apparente ou en % des importations totales	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Ukraine	Cylindres en acier forgé ex-8455.30 AD-7-UA	-	-	-	-	28/02/2022 Expiration sans réexamen	-	-	-	-

---

SUPPRESSION DE MESURES PENDANT LA PÉRIODE  
ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2022

<b>Pays/territoire douanier</b>	<b>Produit, numéro d'identification de l'enquête</b>	<b>Date de la suppression</b>	<b>Raison de la suppression</b>
Ukraine	Cylindres en acier forgé ex-8455.30 AD-7-UA	28/02/2022	Expiration sans réexamen

---